

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2014**

OBJET

**TRANCHE N°2 ZAC DE VIRELOUP – DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE
TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL**

N° 2014-02-12
NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze février 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Valérie ROBERT, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Michèle LIBOT, Léna LEDUCQ, Bernard ETRILLARD.

Excusés :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Michèle LIBOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	28
ayant un pouvoir.....	1
votants.....	29

Délibération

Rapporteur : Monsieur Gil RANNOU

Par délibération en date du 3 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SELA la réalisation de la ZAC de Vireloup au moyen d'une Convention Publique d'Aménagement.

Le dossier de création modifié a été approuvé le 20 septembre 2010 et le dossier de réalisation a été approuvé le 21 février 2011.

Dans le cadre de cette opération comportant du logement social, la Commune s'est engagée à apporter en participation, la totalité du foncier communal inclus dans le périmètre de la ZAC. A ce titre, chaque tranche de l'opération est éligible à une subvention du Conseil Général dans le cadre du CTD soit un montant total de 540 000 €.

Pour la première tranche, Campagne en fête, la commune a touché une subvention de 240 000 € pour financer une partie des coûts de viabilisation des 48 logements proposés en locatif social.

La deuxième tranche, Valleuse aux Vues Souples, prévoit la construction de 149 logements au total dont 45 en locatif social. Le coût de viabilisation prévisionnel de cette 2^e tranche est estimé à 2 981 305 € HT, soit un coût ramené à 900 394 € HT pour les 45 logements sociaux.

C'est à ce titre et pour la viabilisation de ces nouveaux logements que, la commune sollicite le conseil général pour une aide de 225 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, pour la création de logements sociaux locatifs dans le cadre du Contrat de Territoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2014

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le : 28.02.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140224-2014-02-12-DE
Date de télétransmission : 27/02/2014
Date de réception préfecture : 27/02/2014